

221C1079
FR0000060329-FS0374

17 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PSB INDUSTRIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 mai 2021, le concert¹ composé (i) des actionnaires membres de la famille Entremont (la "famille Entremont") : M. François-Xavier Entremont², M. Jacques Entremont, Mme Sabine Entremont, M. Gustave Entremont³, M. Arsène Entremont⁴, les sociétés Société Anonyme de Gestion Immobilière et de Réalisation Commerciale (« SAGIR »)⁵ et Gustar Finance⁶, (ii) des actionnaires membres de la famille Rosnoble (la "famille Rosnoble") : M. Stéphane Rosnoble, et les sociétés Provendis⁷ et YTA Partners⁸, (iii) de la société Union Chimique⁹, et (iv) de la société Alpha 20¹⁰ a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mai 2021, le seuil de 90% des droits de vote de la société PSB INDUSTRIES et détenir à cette date 3 120 107 actions PSB INDUSTRIES¹¹ représentant 5 218 426 droits de vote, soit 84,90% du capital et 90,25% des droits de vote de cette société¹², selon la répartition suivante :

¹ Cf. notamment D&I 221C0653 du 29 mars 2021.

² M. François-Xavier Entremont est par ailleurs président-directeur général de la société PSB INDUSTRIES.

³ M. Gustave Entremont, personne physique mineure, est représenté par ses parents, M. François-Xavier Entremont et Mme Anne-Julie Entremont.

⁴ M. Arsène Entremont, personne physique mineure, est représenté par ses parents, M. François-Xavier Entremont et Mme Anne-Julie Entremont.

⁵ Société par actions simplifiée contrôlée par M. François-Xavier Entremont et Mme Sabine Entremont. Il est précisé que la société MB Investissement a fait l'objet d'une fusion-absorption par SAGIR avec effet au 1^{er} janvier 2019.

⁶ Société par actions simplifiée détenue indirectement par M. François-Xavier Entremont et Mme Sabine Entremont.

⁷ Société anonyme de droit luxembourgeois détenue indirectement par M. Roger Rosnoble et ses enfants (M. Stéphane Rosnoble et Mme Christelle Rosnoble).

⁸ Société anonyme de droit suisse contrôlée par M. Roger Rosnoble.

⁹ Société civile contrôlée au plus haut niveau par M. Jean Guittard.

¹⁰ Société par actions simplifiée détenue par les sociétés Provendis (40% du capital et des droits de vote), Union Chimique (40% du capital et des droits de vote) et Gustar Finance (20% du capital et des droits de vote).

¹¹ Par ailleurs 69 564 actions sont autodétenues par PSB INDUSTRIES, soit 1,89% du capital.

¹² Sur la base d'un capital composé de 3 675 000 actions représentant 5 782 489 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Gustar Finance	647 949	17,63	1 140 898	19,73
SAGIR	184 051	5,01	368 102	6,37
Jacques Entremont	44 459	1,21	88 918	1,54
Sabine Entremont	30 600	0,83	61 200	1,06
François-Xavier Entremont	19 400	0,53	34 400	0,59
Arsène Entremont	35	ns	35	ns
Gustave Entremont	35	ns	35	ns
Total famille Entremont	926 529	25,21	1 693 588	29,29
Provendis	863 614	23,50	1 650 320	28,54
YTA Partners	18 599	0,51	18 599	0,32
M. Stéphane Rosnoblet	1 200	0,03	2 400	0,04
Total famille Rosnoblet	883 413	24,04	1 671 319	28,90
Union Chimique	1 070 604	29,13	1 613 958	27,91
Alpha 20	239 561	6,52	239 561	4,14
Total concert	3 120 107	84,90	5 218 426	90,25

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions PSB INDUSTRIES sur le marché par la société Alpha 20 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société¹³.

¹³ Cf. notamment D&I 221C1029 du 11 mai 2021 et D&I 221C1032 du 12 mai 2021.